

ANNEXE IV : TAUX D'AVANCEMENT 2018 PAR CORPS ET POUR LES OUVRIERS D'ETAT

Corps	Taux 2018
Ingénieurs des services techniques	Non connu
Contrôleurs des services techniques	Classe exceptionnelle : 10 % Classe supérieure : 15%
Adjointes techniques de l'intérieur et de l'outre-mer	Non connu
Ouvriers d'Etat	HCC : 6% HCB : 10% HCA : 3.5% HG : 10% VII : 10% VI : 13%
Assistants de service social	Principal : 10%
Ingénieurs des systèmes d'information et de communication	Ingénieur principal : 9 %
Techniciens des systèmes d'information et de communication	Classe exceptionnelle : 10 % Classe supérieure : 10 %
Agents des systèmes d'information et de communication	Non connu